

MAINTIEN de la SAGE FEMME LIBRE de la MONTAGNE

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 6 janvier 1954

Mesdames,

Messieurs,

Par arrêté municipal n° 21 du 21 Juillet 1952, une indemnité mensuelle de 7.000 Frs a été allouée à Madame ACCOT Olivier, sage-femme libre de 2ème classe pour exercer sa profession dans la localité de la Montagne, Madame ACCOT y est également logée.

Conformément à la circulaire préfectorale n° 1125 II/2 du 30 Octobre 1953, je vous demande pour l'année 1954, le maintien de Madame ACCOT, Sage-Femme libre, dont la présence est nécessaire à la Montagne, /.

Le Premier Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

M. GUICHARD demande s'il n'est pas possible de relever l'indemnité qui lui est allouée.

Le MAIRE attire l'attention des Membres du Conseil sur le fait que Madame ACCOT perçoit environ 180.000 Frs par an, au titre de l'A.M.G.

Les indemnités perçues au titre de l'A.M.G. ne peuvent augmenter dans de notables proportions en raison de la proximité de St-Denis où la maternité attire de nombreuses parturientes. Par ailleurs celles qui ne peuvent y descendre pour des raisons diverses ont tout de même le droit d'être assistées d'une Sage-Femme.

Il soumet tout au Conseil:

d'une part le maintien de la Sage-Femme de la Montagne et d'autre part l'élévation de son indemnité de 7 à 10.000 Frs, demandée par M. GUICHARD.

M. LAPIERRE. - Si vous avez les crédits le Conseil est d'accord pour l'augmentation demandée.

Le MAIRE. - L'augmentation est si peu élevée qu'elle peut être inscrite au Budget Primitif. Elle n'est en effet que de 36.000 francs. Elle sera prélevée sur le chapitre 25, art. 4 "Secours au décès" et portée à l'article 5 "Indemnité à une Sage-Femme".

L'article 4 du Chapitre 25 sera complété au Budget Additionnel s'il échet.

Mis aux voix le maintien de la Sage-Femme de la Montagne et l'augmentation de l'indemnité qui lui est allouée dans la proportion ci-dessus indiquée, sont adoptés à l'unanimité.

LE MAIRE. - Maintenant que nous avons vu les questions qui pourraient avoir une répercussion sur le Budget, nous l'examinerons